

Congés de travail

Congé pour service

	Force de réserve	Nomination, élection ou candidature à une charge publique	Cérémonie de citoyenneté
Période d'admissibilité de l'employé	Plus de 13 semaines	Plus de 13 semaines	Plus de 13 semaines
Préavis de l'employé à l'employeur	4 semaines	4 semaines	Le plus tôt possible avant la date
Preuve requise	Certificat du représentant officiel de la Force de réserve	Sur demande	Sur demande
Employé admissible	Membre de la Force de réserve (réserviste)	Employé qui cherche à obtenir ou détient une charge publique	Nouveaux citoyens
Durée du congé	Selon le besoin	Selon le besoin	Une journée (non rémunérée)
Participation aux régimes d'avantages sociaux	Oui; au plus 52 semaines	Oui; au plus 52 semaines	Oui; aucune contribution (financière) de l'employé
Accumulation d'ancienneté	Oui	Oui	Oui
Préavis à l'employeur du retour au travail	4 semaines	4 semaines	Le plus tôt possible avant la date
Droits de réintégration	Même emploi ou emploi comparable	Même emploi ou emploi comparable	Même emploi
Protection salariale	Oui	Oui	Oui